



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 11 Janvier, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 5 Janvier, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **20**
Nombre de membres présents : **14**
Nombre de votants : **18**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAEGHE, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Pierrick CLEMENT.

Absents excusés : Sylvie BRUMELOT, Elisabeth DEGORCE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Aurélia LAURENT.

Absents non excusés: Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE.

Procurations : Sylvie BRUMELOT à Martine PEDROLA, Elisabeth DEGORCE à Valérie MESNARD, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD à Bernard BARAUD, Aurélia LAURENT à Stéphane BARILLOT.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu le 26 décembre dernier de madame Cécile DRAUNET, qui, en raison d'un manque de disponibilité lié à ses nouveaux engagements professionnels a souhaité démissionner du conseil municipal.

Madame le Préfet a été informée de cette décision de madame DRAUNET, conformément à la réglementation.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 14 décembre 2017 qui leur a été transmis.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PRO-CLUB

La commune de Frontenay-Rohan-Rohan adhère au service de la centrale de référencement pro-club depuis plusieurs années afin de profiter de prix négociés auprès de fournisseurs de denrées alimentaires.

Pro-club a récemment organisé des consultations pour la fourniture de ces produits et notamment pour les lots suivants :

Lot	Désignation	1 ^{er} titulaire	Montant mini/maxi	2 ^{ème} titulaire	Montant mini/maxi
1	Epicerie appertisée et produits déshydratés	EPISAVEUR	5000.00/12 000.00€ HT		
3	Produits surgelés – traiteur surgelé – boulangerie surgelée	POMONA PASSION FROID	500.00/12 000.00 € HT	RESEAU KRILL	500.00/12 000.00€ HT maxi
4	Produits laitiers et ovo produits	POMONA PASSION FROID	500.00/10 000.00 € HT	TEAM OUEST	500.00/10 000.00 € HT
5	Viande de bœuf – veau - agneau	RESEAU KRILL	500.00 /6 000.00 € HT	POMONA PASSION FROID	500.00 /6 000.00 € HT
6	Viande fraîche de porc – salaisons - charcuterie	RESEAU KRILL	0.00 € /4 500.00 € HT	BERNARD	0.00/4 500.00 € HT
7	Volaille fraîche	GUILLET	0.00 € / 4 500.00 € HT	ST DISTRIBUTION AVICOLE	0.00 €/4 500.00 € HT
9	Légumes et fruits frais 1 ^{ère} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme	VIVALYA - PONS PRIMEURS	1 000.00/8 000.00 € HT	SAINT JEAN PRIMEURS	1 000.00/8 000.00 € HT
10	Produits de la mer	VIVES EAUX SAS	500.00 € /3 500.00 € HT	CRENO SERVICES	500.00 € / 3 500.00 € HT
11	Produits traiteur frais	France FRAIS	0.00 € / 1 000.00 € HT	POMONA PASSION FROID	0.00 € / 1 000.00 € HT
21	Crêperie - biscuiterie	BDG +	800.00 € / 4 000.00 € HT		

17	Légumes et fruits 1 ^{ère} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme circuits courts	SAINT JEAN PRIMEURS	1 000.00/3 000.00 € HT		
22	Produits laitiers circuit local de proximité	RESALIS	300.00/1 500.00 € HT		
23	Légumes et fruits 1 ^{ère} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme circuit local de proximité	RESALIS	300.00/2 000.00 € HT		
25	Viande fraîche de porc – salaisons – charcuterie circuit local de proximité	RESALIS	300.00/1 500.00 € HT		
26	Volaille fraîche circuit local de proximité	RESALIS	300.00/1 500.00 € HT		

Les montants mini et maxi ont été déterminés par la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces marchés.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHE CONTROLE TECHNIQUE SALLE POLYVALENTE

Une consultation a été lancée pour le contrôle technique de la salle polyvalente. La date limite de remise des offres a été fixée au 11 janvier 2018.

Les entreprises APAVE, DEKRA, SOCOTEC, et VERITAS ont été sollicitées pour les missions :

= solidité des voiries et réseaux divers privés, fondations, ouvrages assurant le clos et le couvert ainsi que pour les bâtiments des éléments d'équipement indissociables, ceux qui ne peuvent être retirés sans mettre en cause l'intégrité des ouvrages (les canalisations d'eau encastrées dans les planchers...).

LE = solidité des constructions existantes et concerne les opérations de rénovation, réhabilitation ou transformation. Après l'examen de l'état apparent ou l'analyse d'un diagnostic fourni, le contrôleur vérifie que les travaux neufs ne compromettent pas la solidité des parties anciennes.

PS = relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme. Les aléas techniques à la prévention desquels le CT contribue sont ceux qui, générateurs d'accidents corporels, découlent des défauts dans l'application des dispositions réglementaires relatives à la protection parasismique des bâtiments à risque normal.

Hand = relative au respect des prescriptions réglementaires pour l'accès des personnes handicapées.

SEI = sécurité

Les offres des entreprises sont parvenues dans les temps :

Entreprise	Offre HT	Offre TTC
APAVE (MISSION BA0001), soit L, PS, LE, SEI, HAND-ERP + accessibilité (rapport de vérification de l'accessibilité aux handicapés)	3 440.00	4 128.00
APAVE mission + option vérification électrique	3 700.00	4 440.00
DEKRA proposition de base	3 640.00	4 368.00
DEKRA + option vérification électrique	4 040.00	4 848.00
SOCOTEC proposition de base	4 850.00	5 820.00
SOCOTEC + option vérification électrique	5 550.00	6 660.00
VERITAS proposition de base	3 980.00	4 776.00

Monsieur le Maire, après avoir recueilli l'avis de la commission MAPA, propose de retenir l'offre de l'entreprise APAVE avec l'option vérification électrique pour un montant de 3 700.00 € HT, soit 4 440.00 € TTC.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

COMMANDE DE PLANS D'ETAT DES LIEUX DU LOGIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer commande pour les prises de mesures concernant l'état des lieux complet du site du logis.

Ce travail comporte : les relevés d'ensemble des bâtiments (relevé de cotes, niveaux, photos sur site, saisie informatique du relevé), les dessins : vue en plan, plan de masse, plan de coupe, plan de façade, dessin des réseaux.

Deux devis sont parvenus :

Entreprise	Prix HT	Prix TTC
FABRICE GRIFFON (MAGNE)	14 920.00	17 904.00
JUSTE MESURE (FRONTENAY-ROHAN-ROHAN)	12 696.00	15 235.20

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de JUSTE MESURE et de l'affecter en section d'investissement – opération 0160 – logis – article 2031 frais d'études

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

VENTE DE TERRAINS

Par délibérations du 9 novembre 2017, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour la vente des parcelles :

- AK 594 d'une surface de 913 m² rue de la Gare (surface enclavée le long de la voie ferrée, constructible) d'une valeur vénale de 18 000.00 €
- AK 595 d'une surface de 709 m² rue de la Gare (surface non constructible située le long de la voie ferrée), pour un montant de 400.00 €

Les évaluations du service des domaines ayant plus d'un an, la division domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a émis un nouvel avis le 14 décembre 2017, confirmant les valeurs de ces biens.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les mandats de vente non exclusifs auprès de l'office Notarial de NIORT – avenue BUJALT pour ces deux biens aux tarifs indiqués.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

GRATUITE DES SPECTACLES PROPOSÉS PAR LA COMMUNE LES 9 FEVRIER ET 6 AVRIL 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la gratuité des spectacles avait été décidée pour l'année 2017. Un dépliant « saison culturelle 2017-2018 » a été diffusé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans la continuité du programme 2017, comme annoncé dans la plaquette, de prévoir la gratuité des deux spectacles programmés au premier semestre 2018.

Pour : 17

Contre : 1

Abstention : 0

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2018.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2018				
GRADE	Categori id	POSTE OUVERT		POSTE POURVU
		Temps complet	Temps non complet	
PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	1		1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3		3
Adjoint administratif territorial	C	1		0
PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	2
Agent de maîtrise	C		0	0
Adjoint technique	C	3	12	13
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	0	3
PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE ANIMATION				
Animateur territorial	B	1		1
Agent territorial d'animation	C		2	2
Agent territorial d'animation 1 ^{ère} classe	C	2		1
PERSONNEL TITULAIRE -FILIERE SOCIALE				
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C		2	2
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C		1	1

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs au 01.01.2018, tel que présenté.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet au Maire sur autorisation du Conseil Municipal **d'engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation à liquider et mandater les dépenses d'investissement (préalablement décidées par le conseil municipal) dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre ou opération selon la nomenclature M14.

Chapitre ou opération	Libelle comptable	Crédits 2017	Autorisation 2018	Affectation sur article
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	0	0	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées (participations)	4 685.45	1 170.00	2041582
Opération 098	Bâtiments communaux	157 965.54	39 490.00	2138
Opération 0107	Restauration église	0	0	
Opération 0114	Voirie communale	70 000.00	17 500.00	2151
Opération 0121	Espaces publics	0	0	
Opération 0125	Eclairage public	0	0	
Opération 0129	Acquisition de matériel	77 161.23	19 290.00	2183
Opération 0144	Ateliers communaux	0	0	
Opération 0146	plantations	0	0	
Opération 0147	Espace tour du prince	0	0	
Opération 0148	cimetière	0	0	
Opération 0150	Groupe scolaire	336 876.63	0	
Opération 0151	Défense incendie	43 072.00	10 768.00	21568
Opération 0153	Extension gendarmerie	0	0	
Opération 0157	Route des granges	0	0	
Opération 0160	Logis rue Giannésini	262 153.78	65 538.00	21318
Opération 154	Aménagement sécurité	0	0	
Opération 155	Réhabilitation sanitaire	0	0	

Ces crédits seront intégrés dans les crédits inscrits au budget 2018.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE D'UNE MOTION SUR LA CREATION DE RESERVES COLLECTIVES DE SUBSTITUTION SUR LE BASSIN SEVRE NIORTAISE ET DU MARAIS POITEVIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante concernant la création de réserves collectives de substitution :

« Le projet de création de réserves de substitution porté par la coopérative de l'eau impacte plusieurs communes de l'agglomération niortaise. Onze réserves distinctes sont prévues sur le territoire de la CAN pour une capacité utile de stockage de l'ordre de 4 800 000 m³ et ce, sur une emprise foncière d'environ 112 hectares.

A l'heure où notre agglomération œuvre à construire son SCOT et son PLUID, et à définir de cette manière les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire intercommunal, alors que nous nous apprêtons à intégrer la compétence GEMAPI par laquelle nous serons par exemple contraints à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques et de nos zones humides, il est primordial de mesurer précisément les impacts de ce projet.

Si nous tous sommes conscients des difficultés et de la grave crise que traverse actuellement le monde agricole, qui doit évidemment pouvoir disposer d'une partie de la ressource en eau pour pérenniser les exploitations (production fourragère, alimentation des troupeaux...), nous avons collectivement une responsabilité essentielle à préserver d'une part une eau de qualité, d'autre part à veiller à assurer la ressource prioritaire liée à la consommation humaine.

Par là-même, nous ne pouvons ignorer que depuis plusieurs années, sur le bassin de la Sèvre Niortaise, l'état qualitatif des nappes et des cours d'eau n'est pas bon (présence importante de nitrates et pesticides).

La situation quantitative de la ressource est aussi souvent mise à mal et les effets très probables du réchauffement climatique ne sont pas de nature à améliorer les choses.

Au cours de ces dernières années, les porteurs de ce projet ont régulièrement affirmé que le fort déficit de la pluviométrie automnale et hivernale (entraînant de régulières et fréquentes restrictions ou interdictions de pompage dans les nappes) relevait d'une situation exceptionnelle qui ne pouvait se produire qu'une année par décennie. Les saisons passent et nous ne pouvons que constater l'affaiblissement de la ressource.

Aujourd'hui, plus personne n'ose remettre en cause les prévisions des experts du GIEC, lesquelles ne militent aucunement en faveur de cette hypothèse très optimiste.

Si de prime abord, il peut paraître d'une logique imparable de prélever l'eau lorsqu'elle est abondante pour la restituer au milieu lorsqu'elle se fait plus rare, force est de constater que la ressource hivernale disponible risque d'être souvent très insuffisante, ce qui ne peut aucunement conforter le modèle économique proposé, et risque finalement de mettre en difficulté le monde agricole lui-même.

Ce projet pose beaucoup de questions et interpelle bon nombre de nos concitoyens. En témoignent les contributions très largement négatives de l'enquête publique ainsi que la très forte mobilisation du 11 novembre dernier à Amuré.

Outre les sujétions relatives à la disponibilité de la ressource elle-même, se pose la question de son partage entre agriculteurs et du financement sur fonds publics de ces réserves. En effet, ces projets ne concernent qu'une faible partie des exploitations (environ 10 %) et n'apporte aucune garantie certaine quant aux possibilités d'accès futurs à la ressource pour d'éventuels nouveaux irrigants.

Son financement public, principalement par les contributions des usagers des services d'adduction d'eau potable, pose question tant les besoins en matière de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'investissements en matière d'assainissement demeurent importants.

En outre, il ne peut s'entendre qu'un tel financement public ne s'accompagne pas d'une gouvernance élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau et particulièrement les usagers de l'eau potable.

Enfin, l'impact des réserves sur le paysage est loin d'être faible ou modéré comme cela a pu être indiqué dans les documents soumis à l'enquête publique. Le traitement paysager a été souvent traité à minima et ne tient aucunement compte des spécificités paysagères locales.

La question n'est pas de combattre de manière dogmatique un projet dont la dimension coopérative mérite quand même d'être mise en avant mais de l'enrichir, de la réorienter dans une perspective d'avenir, d'une part en s'appuyant sur des données actualisées, d'autre part en tenant compte de l'évolution des pratiques agricoles, des différents usages de l'eau et de l'évolution du climat.

Sur la base des volumes de prélèvements envisagés, le modèle actuel proposé est insoutenable. Sans remettre en cause les besoins de l'agriculture, il est urgent de rendre celle-ci moins consommatrice.

Un nouveau projet est souhaitable et possible, il devra également tenir compte de la demande en eau toujours plus importante, du fait de l'évolution démographique et des besoins croissants de l'industrie et de l'agriculture.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan émet des réserves circonstanciées sur le projet actuel défendu par la Coopérative de l'eau et invite l'ensemble des acteurs concernés à coconstruire un projet de territoire vertueux, responsable et acceptable par tous ».

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3

QUESTIONS DIVERSES

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – REMPLACEMENT DE CE CONSEILLER DANS LES COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle que madame Cécile DRAUNET, qui, en raison d'un manque de disponibilité lié à ses nouveaux engagements professionnels a souhaité démissionner du conseil municipal.

Madame DRAUNET faisait partie des commissions suivantes :

- Personnel communal
- Animation culturelle et sportive, vie associative, jeunes et citoyenneté
- Vie scolaire et périscolaire

- Information et communication

Il demande aux membres présents de proposer leur candidature pour être membres de ces commissions.

Monsieur Olivier POIRAUD propose sa candidature pour participer aux travaux de la commission Personnel communal.

Madame Sandrine DOOLAEGHE propose sa candidature pour participer aux travaux de la commission Vie scolaire et périscolaire.

Madame Martine PEDROLA propose sa candidature pour participer aux travaux de la commission Information – communication.

Le conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

La séance se termine à 21 H 50.